



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 janvier 2021

### EN TÉLÉTRAVAIL, ACCRO AUX SÉRIES OU À SON SMARTPHONE, QUEL EST L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE VOS ACTIVITÉS DIGITALES ?

#### Comment adopter #LesBonnesHabitudes du numérique ?

Les outils numériques ont envahi notre quotidien et nous n'imaginons plus vivre sans ! S'ils ont nettement facilité de nombreuses pratiques, il est important de prendre conscience de leur impact environnemental.

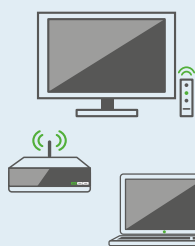
De la fabrication à la fin de vie de nos équipements numériques, en passant par leur utilisation, chaque étape a un impact sur l'environnement. **Le secteur numérique représente aujourd'hui 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et la forte augmentation des usages laisse présager un doublement de cette empreinte carbone d'ici 2025<sup>1</sup>.** Que l'on soit en télétravail, au bureau, en train de regarder une série en ligne ou accro à son smartphone, nous pouvons tous prendre de bonnes habitudes, sans délaisser ces outils.

Le ministère de la Transition écologique, l'ADEME et les acteurs de la filière du recyclage ont lancé le 11 janvier 2021 la campagne #LesBonnesHabitudes destinée à valoriser et encourager la mise en place des 3R: Réduire, Réutiliser, Recycler. Cette campagne a pour objectif de fédérer et aider les Français à progresser dans la voie d'une consommation plus responsable, en prenant de bonnes habitudes sur la réutilisation de leurs produits et la réduction de leurs déchets dans leur vie quotidienne.

[www.lesbonneshabitudes.gouv.fr](http://www.lesbonneshabitudes.gouv.fr)

## QUEL EST L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DE VOTRE QUOTIDIEN NUMÉRIQUE ?

### QUELQUES CHIFFRES GÉNÉRIQUES



La phase de production des équipements numériques (ordinateurs, smartphones, télévisions, tablettes, boxes)

représente **75%** de l'empreinte environnementale du numérique<sup>2</sup>



Une requête sur un moteur de recherche équivaut à

**1 ampoule** basse consommation allumée pendant **1 heure**<sup>3</sup>

**88%** des Français changent de téléphone portable alors que l'ancien fonctionne toujours<sup>1</sup>

### EN TÉLÉTRAVAIL<sup>1</sup>

Consommation d'un ordinateur portable :

**30 à 100 kWh/an**



Envoyer un courrier électronique de 1 Mo équivaut à une consommation électrique

de **25 Wh**,

soit **1 heure** d'utilisation d'une ampoule de 25 W<sup>3</sup>, l'équivalent d'une ampoule de lampe de chevet

### SUR SON SMARTPHONE<sup>1</sup>



Consommation d'un smartphone : **2 à 7 kWh/an**

La fabrication d'un smartphone est responsable d'environ **trois quarts** de l'épuisement des ressources, des rejets toxiques dans l'environnement et d'émissions de gaz à effet de serre

### EN LIGNE<sup>1</sup>

Les vidéos en ligne représentent **60%** du flux mondial de données



et sont responsables de près de **1%** des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>

Le visionnage des vidéos en ligne a généré en 2018, plus de 300 mégatonnes de CO<sub>2</sub>.

Le trafic de données qui ne cesse d'augmenter (+25% par an) est responsable de

**55%** de la consommation énergétique annuelle du numérique

<sup>1</sup> La face cachée du numérique, ADEME, novembre 2019  
<sup>2</sup> INR

<sup>3</sup> Selon Laurent Lefevre, chercheur à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria)

## #LESBONNESHABITUDES À ADOPTER

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, adoptée définitivement en février 2020, prévoit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les fournisseurs d'accès internet et opérateurs mobiles affichent une information sur la quantité de données consommées, ainsi que l'équivalent des émissions de gaz à effet de serre correspondantes. **Cette information permettra aux consommateurs d'être sensibilisés sur l'impact de leur activité et de leur consommation numérique sur l'environnement et le climat, de même pour leurs fournisseurs d'accès qui pourraient ainsi être amenés à améliorer leur bilan CO<sub>2</sub>.**

Et à notre échelle, quels bons gestes adopter ?

Lumière sur **#LesBonnesHabitudes** du numérique !

### NOS ÉQUIPEMENTS

- **Choisir des appareils porteurs de labels environnementaux dont les objets sont économes, recyclables et réparables**
- **Plutôt que d'acheter neuf, penser à l'achat d'occasion, au reconditionné, à la location et la réparation.** Pour trouver des solutions à côté de chez vous, le ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont mis en ligne une plateforme servicielle, facile d'utilisation : [Longuevieauxobjets.gouv.fr](https://longuevieauxobjets.gouv.fr)
- **Avoir le réflexe de l'indice de réparabilité**, visible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour écarter les objets à l'obsolescence trop rapide et donc limiter le gaspillage des ressources
- Lorsque ces options sont épuisées, **ne pas oublier de faire le tri de ses appareils pour les déposer dans un bac de collecte.** Ils seront alors recyclés.

### LA BONNE INFO EN PLUS

Saviez-vous que pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre numériques, il faut aussi bien trier ses déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) pour leur permettre d'être recyclés ? En France, plusieurs éco-organismes, qui sont des sociétés privées sans but lucratif, agréés par l'Etat, sont chargés de collecter ces déchets.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, [Ecologic](#) a collecté plus de 190 000 tonnes de DEEE ménagers et professionnels.**

**[Ecosystem](#) a collecté 613 904 tonnes d'appareils électriques , ampoules  et petits extincteurs  et [Batribox](#) et [Corepile](#) ont recyclé plus de 15 000 tonnes de piles et batteries  soit environ 700 millions d'unités.**

Et pour aller encore plus loin on peut aussi donner une deuxième vie à ses appareils électroniques. Aujourd'hui, **seulement 15% des téléphones sont collectés pour être recyclés<sup>4</sup> et entre 54 et 110 millions d'appareils dorment dans les tiroirs<sup>5</sup>.** Il est possible de les revendre, de les donner à son entourage ou à une structure de réemploi (ressourceries, recycleries, réseau Emmaüs...). Ou encore de les rapporter en magasin : les distributeurs ont l'obligation de reprendre les anciens appareils. Pour l'imprimante et les cartouches d'encre, penser à les déposer dans un bac de recyclage spécifique, par exemple en déchetterie, pour qu'ils soient dépollués puis recyclés. Quant à l'ordinateur portable, la tablette ou l'écran, ils se recyclent aussi ! Ils doivent rejoindre un circuit de dépollution et de traitement spécialisés. Le reste du matériel informatique se recycle lui en mélange avec les petits appareils électriques.

### EN TÉLÉTRAVAIL

- Désactiver la caméra au maximum pour les réunions à distance : **l'audio consomme 1000 fois moins de bande passante<sup>6</sup>**
- Ne pas multiplier les matériels : **un appareil multifonction** (imprimante + photocopieur + scanner) **consomme moins que trois appareils indépendants**
- **Vider régulièrement sa boîte mail** et se désinscrire des listes de diffusion qui ne nous intéressent plus



### EN LIGNE

- **Stocker et utiliser le maximum de données localement.** À chaque stockage et consultation de données sur le cloud, on impose des allers-retours entre utilisateurs et serveurs
- **Taper directement l'adresse d'un site, utiliser l'historique de ses consultations, créer des favoris** dans son navigateur pour toutes les adresses Internet que l'on consulte régulièrement
- **Limiter le nombre de programmes ou d'onglets ouverts et inutilisés**



**Contact Presse**  
**Service presse de Barbara Pompili,**  
**ministre de la Transition écologique**

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : [secretariat.communication@ecologie.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie.gouv.fr)

<sup>4</sup> Les impacts du smartphone, ADEME

<sup>5</sup> Étude du marché et parc de téléphone français en vue d'augmenter durablement leur taux de collecte, AFNUM

<sup>6</sup> Source : ADEME